

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 août 2012

### **Remarque à la mise à l'enquête publique Chemin de Rovéréaz 23**

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

La commune de Lausanne indique en outre sur son site : « En adoptant son plan directeur communal, le 5 septembre 1995, le Conseil communal a choisi de donner au vélo une place privilégiée par rapport aux véhicules individuels motorisés. Malgré une topographie mouvementée, le vélo se prête bien pour de nombreux trajets de courte et moyenne distance en ville de Lausanne. »

Ce projet comporte une dizaine de place motos-vélos dans le parking souterrain de 52 places voitures. Dans les documents qui accompagnent la mise à l'enquête, la problématique deux-roues légers n'est pas abordée. Elle permettrait pourtant de diminuer le nombre de voitures se rendant sur ce lieu de travail et d'accueil. Nous demandons donc que du stationnement deux-roues légers soit prévu dans ce projet et que ce mode de transport soit aussi intégré dans la démarche et encouragé. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra développer ce moyen de transport respectueux de l'environnement.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente